LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE www.agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Afrique du Sud • Algérie • Arabie Saoudite • Argentine • Chine • Corée du Sud • Danemark • Espagne • Ghana • Inde • Indonésie • Iran • Japon • Kenya • Nigeria • Pays-Bas • Royaume-Uni • Russie • Thaïlande • Ukraine • Zambie ______

Ghana

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		GHANA	FRANCE
Superficie k	m² – 2014	238 540	549 190*
Population millions d'habitants - évolution	n 2013/14	26,8 (-59%)	65,9 (+0,4%)
Indice de développement humain (IDH) 2014		0,579 (140° rang mondial)	0,888 (22° rang mondial)
	- 2014***	2 114 (88° rang mondial)	2 131 (6° rang mondial)
Taux de croissance du PIB % annuel	- 2013/14	4	+0,2
PIB / habitant	€ - 2014	32 233	32 341
Part de l'agriculture dans le PIB %	6 – 2014**	22,4	1,7
	2013****	4,7	18,4***
Terres agricoles Mha -	2013****	15,7	27,7***
	lha – 2015	9,3	16,99
Solde commercial tous secteurs M	ld€ – 2014	-3,3	-46,9
, .	€ – 2015***	Exportations : 2 100	Exportations : 59 400 Variation 2014 / 15 (en €) : 0%
2013 pour Ghana ; 2015 pour la France		Importations : 2000	Importations : 50 100 Variation 2014/15 (en €) : 0%
Solde agroalimentaire	M€ - 2015	Solde: +100	Solde: +9300
		Source douanes Ghana	Source douanes France
,		Ghana vers F : 289	F vers Ghana : 613
Échanges agroalimentaires bilatéraux	M€ - 2015	Variation 2014/15: +27,9% Source douanes France	Variation 2014/15 :+8,9% Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importations		0,5 % des importations de F	2,4 % des importations du Ghana
agroalimentaires		Rang parmi les fournisseurs de F : 31e	Rang parmi les fournisseurs du Ghana: 13
Part du flux bilatéral dans les exportation agroalimentaires	ns	0,1 % des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 66° Source douanes France	2,8 % des exportations du Ghana Rang parmi les clients du Ghana : 10° <i>Source douanes Ghana</i>

^{*549 190} km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Md = milliards, M = millions

^{****} Données Eurostat, édition 2015.

Ce qu'il faut retenir

- → Le Ghana est un pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) non PMA (Pays les moins avancés). À ce titre, il ne bénéficie pas de l'initiative Tout sauf les armes (TSA). Le Ghana a atteint en octobre 2010 le rang des pays à revenus intermédiaire de la tranche basse.
- + Le Ghana est un modèle de stabilité politique et de démocratie en Afrique de l'Ouest. Il connaissait une croissance économique soutenue de près de 5 % par an depuis 2003 mais fait face depuis 2013 à une situation macroéconomique plus difficile avec (i) une forte augmentation de ses ratios d'endettement public et de son déficit budgétaire, situation accentuée par la chute des cours du pétrole, (ii) une croissance en baisse (14% en 2011, 9,3% en 2012, 7,3% en 2013, 4% en 2014, 3% en 2015), (iii) ainsi qu'une inflation importante (17,1 % en 2015) avec des hausses de prix des transports publics, de l'eau, de l'électricité, de l'essence (+8,3% pour les produits alimentaires). Néanmoins, le démarrage de la production gazière d'ici deux ans offre des perspectives d'amélioration et devrait alléger les pressions sur les comptes publics et la dette.
- ♣ La crise ivoirienne avait indirectement profité au Ghana, notamment en ce qui concerne les exportations de cacao en 2011 ou encore de l'implantation de certaines entreprises françaises depuis la crise de 2002 (par exemple la Compagnie Fruitière s'étant installée au Ghana en 2003), facilitée aussi par un statut fiscal et douanier intéressant de l'entrepôt sous-douanes. Avec le redémarrage de la Côte d'Ivoire, l'échéance de l'exemption d'entrepôts sous douanes, une tension du climat des affaires dans certains secteurs (pétroles, mines) avec la «ghanéïsation» (local content) du personnel gagne le capital des entreprises.

- Cette tendance pourrait s'inverser au profit de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, certaines entreprises (comme Pernod Ricard par exemple) ont choisi de privilégier une implantation au Ghana pour accéder au marché nigérian, réputé difficile en termes de sécurité, de pratiques commerciales et d'environnement des affaires. Enfin, les difficultés économiques actuelles du Nigéria accentuent un redéploiement refuge des investissements nigérians au Ghana.
- **♣** Le secteur agricole représente 22,4 % du PIB du Ghana, environ 30 % des exportations, et emploie 44,7 % de la population active du pays.
- ♣ Le développement de l'agriculture est une des priorités du GSGDA (Ghana Shared Growth and Development Agenda), document cadre de la politique de développement du pays de 2010 à 2013, qui mise sur ce secteur pour tirer la croissance et la transformation structurelle de l'économie, ainsi que du Compact 2012-2022 signé en juin 2012 par le gouvernement et 15 bailleurs de fonds, qui définit les priorités de développement et les appuis des bailleurs prévus pour les mettre en œuvre.
- **♣** La croissance du secteur agricole s'est établie en moyenne entre 4 et 5 % au cours de ces dernières années et l'objectif officiel est d'atteindre une croissance annuelle de 6 %.
- **♣** L'agriculture et la sécurité alimentaire font partie des secteurs de concentration de la coopération française dans le nouveau DCP 2013-2016¹.

Production agricole

L'agriculture (y-compris la forêt et les pêches) joue un rôle primordial dans l'économie ghanéenne en participant à créer 22,4% du PIB (2014), même si cette part tend à se réduire (31,8% en 2009). Elle représente 29,8% des exportations du Ghana en 2014 (30,7% en 2015), 42,7% des exports hors pétrole en 2014 (38% en 2015). Elle contribue en 2014 à l'emploi de 44,7% de la population active (personnes âgées de plus de 15 ans).

49,1% de la population ghanéenne est rurale avec 75% de la population rurale et 22% de la population urbaine qui travaille dans l'agriculture.

58 % des terres sont consacrées à l'agriculture dont 45,64 % sont cultivées :

- -2% cultivées dont 7 % sont sous cultures pérennes (cacao, huile de palme et hévéa) et 5 % en cultures annuelles,
- $-25\ \%$ en jachère et autres utilisations et 15 % sont des pâturages extensifs.

Le Ghana dispose de cinq zones agro-écologiques définies sur la base du climat, de la végétation et des sols : la zone de forêt tropicale, celle de forêt de feuillus, la zone de transition, la savane côtière et la savane du nord (septentrionale). Le climat du Ghana est tropical avec deux saisons des pluies dans le sud du pays (de mars à juillet, et de septembre à octobre) et une seule saison des pluies dans la partie nord (de juillet à septembre). La zone de savane côtière dispose d'un climat chaud et relativement sec (niveau de précipitations de type soudano-sahélien), ce qui lui confère des atouts en termes d'élevage et de possibilités de production assez atypiques sur la côte guinéenne (mangues au sud du Ghana) à proximité de la capitale Accra.

Avec seulement 0,6 % des terres cultivées qui sont irriguées, le secteur agricole ghanéen dépend fortement des précipitations, Le Ghana a le taux d'utilisation d'engrais parmi les plus bas d'Afrique subsaharienne.

L'agriculture ghanéenne se caractérise par de petites exploitations faiblement productives dont la majorité fait moins

¹Document cadre de Parteneriat

de 2 ha et sont faiblement mécanisées, utilisant des outils traditionnels tels que la houe et le coutelas ; la culture attelée étant pratiquée dans certains endroits, en particulier dans le nord. Il existe cependant parallèlement de vastes fermes et des plantations industrielles pour les productions d'huile de palme, d'hévéa, de noix de coco, et à un degré moindre, pour les ananas, le riz et le maïs. La majorité des exploitations cultivent différentes productions, la monoculture étant plutôt le fait des grandes fermes ou des exploitations commerciales.

Outre le faible niveau de mécanisation de la production, le faible niveau de transformation et l'insuffisance des installations de traitement sont aussi des faiblesses du secteur, les pertes post-récolte étant particulièrement élevées, ainsi que le faible niveau de financement agricole et des services de vulgarisation. Le *Medium Term Agricultural sector Investmeent Plan* (METASIP) 2011-2015 vise à améliorer la performance agricole en concentrant les investissements sur les contraintes du secteur liées à la productivité, à l'accès au marché, et à la durabilité de la production.

Les principaux sous-secteurs de l'agriculture ghanéenne sont :

- les cultures agro-industrielles avec principalement le cacao et l'huile de palme, et dans une moindre mesure les noix de coco et de cajou, le café, le coton, l'hévéa;
- les cultures vivrières avec les racines et les tubercules (manioc, taro, igname), les bananes plantains, les céréales (maïs, riz, mil/sorgho), les arachides;
- les cultures fruitières, à la fois commerciales et vivrières, avec l'ananas, le citron, la banane dessert, la papaye, la mangue, ainsi que légumières (tomates, piment, gombo, aubergines, oignon, courges, légumes asiatiques);
- **le bois** dont la production est en chute notable par suite de la déforestation ;
- l'élevage ;
- la pêche et les produits halieutiques.

Le cacao

Le Ghana, derrière la Côte d'Ivoire, est le deuxième producteur mondial de cacao et l'un des quatre principaux producteurs africains (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Cameroun). Le cacao est la première culture d'exportation et le troisième produit d'exportation après l'or (le Ghana est le deuxième pays producteur du continent africain derrière l'Afrique du Sud) et le pétrole. Cultivé sur 1,684 Mha, le cacao fait vivre 800 000 familles. Il participe à 10,2 % du PIB agricole (2014) et à 22,7 % des exportations en 2014 (23,7 % en 2015), 32,6 % hors pétrole.

La récolte de 2015 assez bonne s'est établie à 850 000 t, soit une progression de 16 % par rapport à 2014, année marquée par une pluviométrie défavorable dans un contexte de vieillissement des plants. La production de 2016 est attendue en forte baisse du fait d'une sécheresse qui a touché l'ensemble de la côte guinéenne.

Réputé pour la qualité de ses fèves, le cacao ghanéen bénéficie d'un premium significatif sur les marchés internationaux des matières premières. Le secteur du cacao est aux mains de petits planteurs qui se voient garantir un prix d'achat par le Ghana Cocoa Board qui est le seul organisme public habilité à vendre le cacao ghanéen sur les marchés internationaux (marché interne libéralisé pour la collecte du cacao, marché externe centralisé).

Plusieurs multinationales ont implanté des usines de transformation, telles que Cargill, Barry Callebaut, Plot Ghana (racheté par ADM-OLAM), Niche et le français Touton.

L'huile de palme

La production d'huile de palme s'est fortement développée ces dernières années, atteignant 520,8 Mt d'huile brute de palme en 2014 (2,89 Mt d'huile raffinée en 2013 par les grandes entreprises agro-industrielles), avec le soutien de bailleurs, notamment l'Agence Française de Développement depuis 25 ans avec des prêts aux planteurs via le réseau bancaire.

Le palmier à huile est cultivé dans la ceinture forestière au Ghana où la quantité de pluie annuelle est supérieure à 1200 mm par an : régions Ouest, Centrale et Est.

L'industrie du palmier à huile est caractérisée par deux types de production :

- Une production villageoise de plus de 150 000 ha de plantations à faible densité, avec une moyenne de rendement d'environ 1 à 3 t de graines de palmistes par ha. 110 000 ha de petites cultures intercalées s'y ajoutent avec une moyenne de rendement de 3 t/ha. La taille de ces exploitations familiales varie entre 1 ha et 200 ha.
- —Des grandes plantations agro-industrielles (propriétés « noyau » et planteurs sous-traitants) d'environ 40 000 ha (avec des moulins pour le traitement en huile) possédées par des multinationales ou des grosses entreprises du secteur parmi lesquelles on peut citer : BOPP- Benso Oil Palm Limited (Wilmar), NORPALM-Norwegian Oil Palm Ghana Limited, TOPP-Twifo Oil Palm Plantation Limited (Unilever), GOPDC-Palm Development Company (SIAT), GREL (SIFCA), etc. Elles travaillent en agriculture contractuelle avec des petits planteurs ("outgrowers") avec une moyenne de rendement de l'ordre de 12 t/ha, la taille des plantations s'étalant entre 200 et 20 000 ha.

L'étendue des cultures de palmier à huile a plus que triplé depuis 1990, elle est estimée à plus de 421 000 ha en 2014 (part des plantations moyennes et grandes plantations). Le Ghana détient un potentiel d'expansion de son industrie en ce domaine en raison de la demande nationale et régionale et par sa situation géographique.

Les cultures vivrières

Les cultures vivrières sont principalement constituées de tubercules (manioc, igname, taro, banane plantain) et de céréales (mais, sorgho, riz).

En 2014, la production totale de manioc s'est élevée à 16,5 Mt. Elle est en forte croissance (+72,7%) depuis 10 ans (9,5 Mt en 2005). Elle est suivie par l'igname à 7,1 Mt, le plantain à 3,8 Mt et le taro à 1,3 Mt en 2014. Depuis 2005, les productions ont augmenté de 29% pour le manioc, 34% pour l'igname et de 21% pour le plantain. Il faut noter que le

Ghana exporte une quantité de plus en plus importante d'igname (36,8 Mt en 2014 pour 18,7 Mt en 2005).

La production de céréales est dominée par le maïs (1,77 Mt en 2014) que ce soit en termes de tonnage ou de surface cultivée (1 Mha) suivie par le riz (604 000 t de riz paddy, 417 000 t de riz blanc, en 2014). Les surfaces cultivées en riz (+6,35% en 2014) ont fort augmenté. La quantité de riz importé a fortement baissé, passant de 596 000 t en 2014 à 140 880 t en 2015 (venant majoritairement du Vietnam et de Thaïlande) pour un coût de 72 M€ au lieu de 248 M€ en 2014. Il faut noter que les importations de blé ont plutôt augmenté ces dernières années passant de 445 560 t en 2014 à 570 650 t en 2015 pour un coût de 121,9 M€ (337 500 t pour 0,70 M€ en 2006).

Les cultures fruitières

À la différence de la Côte d'ivoire, le Ghana n'est pas un pays à tradition d'exportation fortement fruitière. Les cultures comprennent les productions de bananes (56 000 t exportées en 2014), ananas (33 600 t exportées en 2014), oranges fraîches ou séchées (9 000 t exportées en 2014), papayes (1 300 t), mangues (1 270 t). Les exportations de légumes s'élèvent en 2014 à 870 t.

Les plantations industrielles de banane et d'ananas sont récentes. Golden Exotics, filiale ghanéenne de la Compagnie fruitière (dont le siège est à Marseille) a fait le choix de s'établir au Ghana en 2003 (démarrage avec des papayes, puis bananes lancées en 2005).

La filiale ghanéenne du groupe produit et exporte environ 50 000 t de bananes par an certifiées commerce équitable (à 70% en 2015) depuis trois ans (objectif 100% en 2016). Golden Exotics a lancé en 2015 une production de bananes certifiées biologiques sur une trentaine d'hectares qui vont être étendus sur 150 ha en 2016 avec pour objectif de convertir l'ensemble de la plantation du Ghana (1000 ha) en Bio (envisageable au sud du Ghana car la pression sanitaire y est moins forte).

Enfin, la production d'ananas au Ghana de Golden Exotics (1200 t en 2015) pourrait augmenter afin d'être exportée par avion vers un nouveau marché, le Liban. À noter que le groupe exporte 18 000 t de banane de Côte d'Ivoire vers le Sénégal et 1 200 t du Ghana vers le Sénégal, marché stable en termes de prix et d'écoulement.

L'élevage

Le Ghana compte un cheptel composé de volailles (68,5 millions de têtes), de chèvres (6 millions de têtes), de moutons (4,3 millions de têtes), de bovins (1,66 millions de têtes) et enfin de porcs (682000 têtes). La production de viandes s'élève à 143600t en 2014 (80700t en 2005).

En dix ans, le cheptel de volailles a plus que doublé (28,3 millions de têtes en 2005), traduisant ainsi une augmentation de 142%. Cette hausse fait notamment suite aux différents programmes mis en place par le ministère de

l'Agriculture, qui agissent tant au niveau de la formation des petits producteurs que par le biais d'aides financières. Le Ghana a importé environ 166 000 t de viandes et abats en 2015 (125 000 en 2010), dont 36 500 t d'abats et 122 500 t de volailles qui représentent 35 % des importations totales.

La pêche

Le Ghana dispose de 528 km de côtes maritimes. Le poisson joue un rôle important dans l'alimentation des populations, puisqu'il est la principale source de protéines animales du consommateur ghanéen. C'est la seule source de protéines de haute qualité dont la durée de conservation peut être facilement augmentée par des techniques peu coûteuses (salage, fumage, séchage).

En 2014, la production globale (pêche et aquaculture) s'est élevée à 374 500 t. La majeure partie de la production ghanéenne de poissons est issue de la pêche maritime (captures) avec 289 100 t contre 85 400 t pour la pêche fluviale (lac Volta et rivières).

Les exportations concernent principalement le thon, sous forme de conserve, avec des groupes présents comme Petit Navire racheté par Thaï Union Frozen (qui pourrait se relocaliser en Côte d'Ivoire en 2016).

La pêche est principalement artisanale. Elle représente 7,3% du PIB agricole. Le climat océanique du Golfe de Guinée entraîne une richesse des espèces marines tant sur le plan quantitatif que sur la diversité.

Secteur agroalimentaire

Les industries agroalimentaires se développent, en raison de l'émergence d'un marché national et de débouchés à l'exportation. Plusieurs entreprises ont fait du Ghana leur hub régional, comme l'entreprise Fann Milk rachetée par Danone qui produit des crèmes glacées distribuées en Afrique de l'ouest. La zone franche du port de Tema a attiré des unités de fabrication modernes (Nestlé, Cargill, Barry Caillebaut).

Sécurité alimentaire

En matière de sécurité alimentaire, le Ghana a accompli de grands progrès, réduisant de moitié la faim et la malnutrition.

Politique agricole

Politique africaine

Le cadre général de la politique agricole au Ghana est en ligne avec l'initiative CAADP (Comprehensive Africa Agriculture Development Programme) lancée par le NEPAD² en 2003. Le CAADP qui fixe des objectifs pour le développement de l'agriculture en Afrique à l'horizon 2015, sur la base de 4 piliers : i) gestion de la terre et de l'eau, ii) accès aux marchés, iii) production agricole et lutte contre l'insécurité alimentaire et iv) recherche agronomique.

²Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Politique régionale

Le Ghana est membre de la **CEDEAO** (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), qui a adopté en 2005 une politique agricole régionale, l'**ECOWAP/ PDDAA** (*Economic Community of West Africa States Agricutural Policy)*, traduction régionale du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD (*New Partnership for Africa's Development*).

La présidence de la Conférence des Chefs d'État est assurée actuellement par SEM. John Dramani Mahama, Président de la République du Ghana.

L'ECOWAP/PDDAA se veut le cadre de référence des interventions de la région en matière de développement agricole. Il vise à construire un marché régional performant en s'appuyant sur les exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Il repose sur la coordination de Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles (PNIA) développés au niveau des pays, et d'un Programme Régional d'Investissements Agricoles au niveau communautaire (PRIA).Le PRIA fédère les priorités régionales et combine les investissements et les reformes de politiques. Il est structuré autour de trois objectifs : (i) la promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire (riz, maïs, manioc, bétail et produits animaux, produits halieutiques); (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole; et (iii) l'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation. Les PNIA, quant à eux, traduisent les priorités des acteurs nationaux et sont centrés sur des investissements productifs portant sur le secteur agricole au sens large (production végétale, élevage, pêche, foresterie).

Le 25 octobre 2013, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a approuvé la structure du tarif extérieur commun (TEC) de l'organisation. Le TEC est structuré en 5 bandes (0% - 5% - 10% - 20% - 35%). L'agriculture est relativement plus protégée que les autres secteurs par le TEC CEDEAO avec 55% des lignes tarifaires agricoles dans la bande à 20% ou 35% et aucune dans la bande de 0%. En outre, 90% des marchandises incluses dans la 5° bande taxée à 35% sont des biens agricoles. Sa mise en œuvre intervient depuis janvier 2015, une période de transition permettant des variations et des exemptions.

La CEDEAO pilote un projet régional de réserves alimentaires d'urgence. Dans le cadre du G20, un projet pilote pour la mise en place au niveau régional de réserves alimentaires humanitaires d'urgence en Afrique de l'Ouest a été lancé. Il consiste en l'établissement de stocks régionaux, sous forme physique (pour un tiers) et financière (pour deux tiers), en complément des réserves nationales existantes. La gestion technique de la réserve sera assurée par une unité spéciale placée au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), dont le siège est à Lomé.

La CEDEAO a lancé en février 2014 le projet Faim Zéro, qui concrétise l'initiative Faim Zéro visant à éradiquer la faim et la malnutrition dans la région à l'horizon 2025. Ce projet de trois ans est financé par la coopération allemande (1,9 M€)

et la CEDEAO avec l'appui technique de la FAO. Il vise à amener la CEDEAO, les organismes publics et la société civile à travailler en synergie et les aider à prendre des mesures concrètes pour lutter contre la faim et la malnutrition. Pour ce faire, les réflexions devront être approfondies sur la gouvernance politique – architecture des politiques de la Faim zéro dans le plan nationaux et régionaux, cadre légal pour le droit à l'alimentation –ainsi que sur les aspects techniques en vue de capitaliser les stratégies gagnantes d'agriculture et de protection sociale sensibles à la nutrition et de les promouvoir dans la région ouest-africaine.

Politique nationale

S'agissant du PNIA du Ghana, six programmes ont été retenus :

- 1. Sécurité alimentaire et prévention des situations d'urgence ;
- 2. Croissance des revenus et diminution de la variabilité des revenus ;
- 3. Croissance de la compétitivité et intégration aux marchés domestiques et internationaux ;
- 4. Gestion durable des terres et de l'environnement ;
- 5. Science et technologie appliquées au développement de l'agriculture et de l'alimentation ;
- 6. Amélioration de la coordination institutionnelle.

La politique de développement de l'agriculture est définie par le FASDEP (Food and Agriculture Development Policy), tandis que les programmes d'investissement à moyen terme (2011-2015) figurent dans le METASIP (Medium Term Agriculture Sector Investment Plan). Le gouvernement alloue 10% du budget national pour financer le METASIP étant donné la faible part accordée au ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture (MOFA) qui n'est que de l'ordre de 2%.

Le MOFA a élaboré un plan de développement du secteur agricole («FASDEP II»), auquel 10% du budget de l'État devrait être consacré. Ce programme prévoit la fourniture d'intrants et d'engrais subventionnés pour les planteurs. Des défis restent cependant à relever en termes d'irrigation et d'infrastructures qui représentent, aujourd'hui encore, un handicap au développement du secteur agricole.

Les revenus tirés du pétrole depuis le début de l'année 2011 auraient dû favoriser certains investissements vers le secteur agricole, la baisse des cours actuels pourrait les ralentir.

Échanges commerciaux

Les principaux pays clients du Ghana sont l'Afrique du Sud, les Émirats Arabes unis, la Suisse, l'Italie et la France (5° client devant les Pays-Bas). Les principaux pays fournisseurs sont la Chine, les États-Unis, la Belgique, l'Inde, le Royaume-Uni, la France étant en 16e position derrière le Brésil.

En 2015, les exportations de produits agricoles et agroalimentaires français à destination du Ghana ont connu une augmentation en valeur, après une brusque chute en 2014. Comme les années précédentes, le premier poste pour l'année 2015 est constitué par les exportations de **céréales** (95 000 t chiffre en hausse pour une valeur de 16,25 M€ pour es céréales, légumineuses et oléagineux (en hausse de 28%). Le deuxième poste est constitué en 2015 par les exportations de boissons (9,5 M€ en 2015, pour 6 M€ en 2014) avec une augmentation de 76,7 % des boissons alcoolisées distillées et de 41,5 % des vins de raisin, le Ghana étant un pivot sur le continent pour les producteurs/négociants tels que Moët Hennessy et Pernod Ricard.

Les importations françaises de produits agricoles et agroalimentaires en provenance du Ghana ont connu depuis 2012 une diminution avec une valeur totale de 241,5 M€ (264 M€ en 2012), soit une baisse de 8,5 % par rapport à 2012 mais qui ré-augmente depuis 2013 (203 M€) avec une augmentation de 2,4 % entre 2014 (235,8 M€) et 2015. Le premier poste de nos importations est constitué par le cacao (4,8 M€, en baisse de 62,7 %).

Plusieurs autres postes subissent également un recul, à commencer par les fruits, le cacao et les dérivés- pourtant premier poste d'importations hors hydrocarbures. Ces ventes à la France ont diminué de 7,7%, passant de 178,9 M€ à 165,2 M€ en 2015, et ne représentant plus que 28% de nos importations. En revanche, les produits issus de l'industrie agroalimentaire enregistrent une bonne performance en progression de 34% (76,3 M€ en 2015 contre 56,9 M€ en 2014) et deviennent ainsi le troisième poste des importations françaises dont ils représentent 12,9%.

Accords internationaux

L'Union européenne a lancé des négociations régionales avec les pays ACP suite à la contestation de la préférence commerciale unilatérale qu'elle leur accordait et qui a été jugée discriminatoire aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces négociations devaient aboutir fin 2007 faute de quoi les pays ACP non PMA risquaient de perdre leur accès sans droits de douane au marché européen.

En vue de sauvegarder son accès au marché européen, le Ghana, pays non PMA d'Afrique de l'Ouest, a paraphé un accord de partenariat économique (APE) intérimaire bilatéral³ avec l'UE en décembre 2007, en dehors du cadre régional de négociation, qui ne pouvait aboutir dans les délais. Les préférences tarifaires du Ghana ont ainsi été prolongées, celui-ci continuant à bénéficier du régime DFQF (Duty-free and Quota-free, c'est-à-dire à droit zéro). Toutefois, cet accord n'a pas été signé par le Ghana, celui-ci préférant poursuivre les négociations au niveau régional dans le cadre de l'APE régional.

Au niveau régional, le Ghana a poursuivi, au sein de la CE-DEAO, les négociations avec l'UE en vue de la mise en œuvre d'un APE régional complet entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest. Les négociations sur le contenu de l'accord ont abouti en 2014 et l'APE a été officiellement approuvé par les Chefs d'État des quinze pays membres de la CEDEAO et la Mauritanie le 10 juillet 2014.

L'APE a été paraphé par toutes les parties et a été signé le 12 décembre 2014 par les 28 États membres européens et le 16 décembre 2014 par 13 États africains en marge d'un sommet de la CEDEAO. Cependant, trois des seize États africains parties à la négociation, à savoir le Nigéria, la Mauritanie et la Gambie, n'ont toujours pas signé l'accord à ce stade. L'APE doit être signé par tous les États parties prenantes à l'accord pour pouvoir entrer en vigueur et être ratifié par au moins 2/3 des pays concernés, pour la partie africaine.

S'agissant du volet «commercial» de l'accord, l'Afrique de l'Ouest ouvrira son marché à hauteur de 75 % de libéralisation sur 20 ans. L'UE accordera un accès sans droits de douane aux exportations en provenance de l'Afrique de l'Ouest.

S'agissant du volet « développement », l'UE (Commission européenne et États membres) s'est engagée à apporter une aide à hauteur de 6,5 Md€ pour la période 2015-2020, dans le cadre du PAPED (programme de l'APE pour le développement). Cet engagement sera financé dans le cadre des programmes existants (notamment le FED, les prêts de la BEI et l'aide pour le commerce bilatéral des États membres). Néanmoins, il ne s'agit pas d'engagements additionnels.

En cas de non signature et ratification de cet accord de partenariat régional (et de non signature et ratification de son APE bilatéral intérimaire), le Ghana risque de perdre ses préférences tarifaires et les exportations du Ghana ne se feront plus selon le régime DFQF (*Duty-free and Quota-free*, c'estàdrie à droit zéro) mais selon le régime SPG (système de préférences généralisées). Le Ghana serait alors impacté par la perte de ses préférences sur un nombre limité de lignes : le thon en boite (129 M€ dont les droits passeraient de 0 à 4,2 ou 6,1% selon les produits), les fruits (35 M€, soit 1% des importations de l'UE, dont les droits passeraient de 0 à 18,7%), les produits dérivés du cacao (204 M€ soit 4% des importations de l'UE dont les droits passeront à 24%).

Le Ghana est membre de l'OMC depuis 1995. Dans cette enceinte, il est notamment intéressé par les négociations dans le secteur de la banane. Comme le Cameroun ou la Côte d'Ivoire, le pays est directement concerné par l'accord intervenu à l'OMC en décembre 2009 sur le contentieux lié à l'application de l'accord banane de juillet 2008 qui oppose l'UE aux pays d'Amérique Centrale et d'Amérique Latine. Soutenu par les autres pays ACP, le Ghana considère que l'accord signé par l'UE va à l'encontre de ses intérêts en opérant une forte érosion des préférences commerciales accordées historiquement dans le cadre plus général des accords de Cotonou. La forte baisse du droit multilatéral de la banane couplée aux négociations bilatérales conclues entre l'UE et les pays d'Amérique Latine producteurs de «banane dollars» (Pérou, Colombie, Équateur et pays d'Amérique

³ Accord de partenariat économique

Centrale) devrait fragiliser ce secteur. Afin de le restructurer, un programme financier a été mis en place par la Commission à l'attention des pays ACP exportateurs de banane (enveloppe globale de 190 M€ sur la période 2010 à 2013 ouverte aux 10 pays – dont le Ghana - ayant exporté plus de 10 000 t/an en moyenne sur le marché européen ces 10 dernières années).

Le Ghana, membre du Codex alimentarius, avait été élu Coordinateur Codex régional pour l'Afrique. Son mandat est arrivé à échéance en 2011 et c'est le Cameroun qui a été désigné en tant que Coordinateur régional pour l'Afrique. Par ailleurs, un ghanéen est vice-président du Codex.

En matière de pêche, le Ghana est un membre actif de la Commission internationale de conservation des thons de l'Atlantique (CICTA/ICCAT) et l'un des acteurs-clés des négociations relatives à la conservation des thonidés tropicaux. Le Ghana est, par ailleurs, critiqué au sein de l'ICCAT pour sa gestion très déficiente des données statistiques de pêche, qui fausse les évaluations scientifiques des stocks de thonidés tropicaux. Il est également membre de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT), qui joue un rôle croissant en matière de coopération régionale.

Lors du sommet du G8 de Camp David (18 et 19 mai 2012), le Président américain Barack Obama a lancé l'initiative *Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition* en faveur des pays africains. La « Nouvelle Alliance » visait dans un premier temps 6 pays d'Afrique sub-saharienne (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Éthiopie, Mozambique et Tanzanie). Le but serait à long terme d'étendre la démarche à l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne. Le premier objectif de l'initiative est d'amener le secteur privé à réinvestir dans ces pays dans le domaine agricole.

Le Ghana est l'un des premiers pays bénéficiaires et a reçu des annonces de financements de près de 440 M€.

Relations bilatérales

La France et le Ghana ont signé le 28 mai 2013 un nouveau document-cadre de partenariat (DCP) pour la période 2013-2016 qui fixe 4 axes prioritaires de l'aide française : développement durable, soutien à la croissance, gouvernance, coopération culturelle, linguistique et universitaire. Il se concentre financièrement sur trois secteurs : i) agriculture et sécurité alimentaire, ii) énergie et iii) développement urbain et appui aux collectivités locales. S'inscrivant dans la continuité des orientations du précédent DCP 2006-2010, le DCP 2013-2016 est en ligne avec les axes de la programmation conjointe Union européenne – États membres 2013-2020, avec une première phase 2013-2016 considérée comme transitoire.

D'autre part, 15 bailleurs de fonds internationaux, dont la France, et le gouvernement ghanéen ont signé en juin 2012 le *Compact 2012-2022*, qui précise les priorités de développement du gouvernement ghanéen et les réponses que les bailleurs apporteront en appui à ces priorités, dans une optique d'harmonisation et d'efficacité de l'aide.

L'Agence française de développement (AFD) intervient au Ghana principalement sur les secteurs de l'agriculture et du développement rural, du développement urbain et de l'appui aux collectivités locales, de l'énergie. Concernant l'agriculture et le développement rural, les projets de l'AFD concernent la promotion des cultures pérennes (appui aux petits planteurs d'hévéa et d'huile de palme) et l'appui au secteur riz.

Actions du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAF)

ADEPTA

Dans le domaine agroalimentaire, le ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire (MAAF) soutient des démarches partenariales originales fondées sur le transfert d'un savoirfaire associatif au travers des actions menées par l'ADEPTA (Association pour le Développement des Échanges Internationaux des Produits et Techniques Agroalimentaires, regroupant plus de 200 entreprises ainsi que des instituts de recherche, des centres techniques et des cabinets d'ingénierie; l'ADEPTA a ouvert, à l'automne 2010, un premier bureau de représentation, à Dakar, pour couvrir l'Afrique de l'Ouest) et l'AAFEX (Association AFrique agro Export, groupement d'entreprises africaines exportatrices de produits alimentaires créée à Paris en 2002).

L'ADEPTA poursuit au Ghana une prospection de long terme. Elle a organisé deux missions d'entreprises en novembre 2007 et en décembre 2009 pour sensibiliser ses membres à l'évolution du potentiel agricole du pays, notamment dans les domaines de l'irrigation, de l'emballage et du conditionnement, des semences, de la certification, de la traçabilité. Elle a organisé les pavillons France des salons spécialisés Agro-Food au Ghana en 2013 et 2015 accueillant une dizaine d'entreprises françaises.

GNIS

Le GNIS, dans le cadre des actions conduites avec l'OAPI (Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle, regroupant les pays francophones) et l'ARIPO (Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle, regroupant les pays anglophones) a accueilli en 2010 une délégation d'élus et d'experts du Ghana. La délégation a été reçue au MAAF, où les dispositifs français de protection des droits de propriété intellectuelle des obtentions végétales ont été présentés.

Coopération dans le domaine sanitaire et phytosanitaire

Le COLEACP (Comité de Liaison Europe-ACP), en collaboration avec un consortium d'organisations européennes spécialisées dans la sécurité sanitaire des aliments dont la Direction générale de l'alimentation (DGAL), le CIRAD, l'ANSES, le GIP FVI et l'ENSV sont membres, s'est vu confier par l'Union Européenne la mise en œuvre du programme FDFS.

Ce programme a pour objectif final d'assurer la sécurité sanitaire des aliments pour tous les consommateurs, ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) et UE, et donc de disposer d'un système national cohérent pour l'ensemble des produits en évitant le développement de systèmes de sécurité sanitaire à deux vitesses.

Mis en œuvre à la demande du Groupe des États ACP, il est financé par le Fonds Européen de Développement à hauteur de 29,5 M€ afin de soutenir durablement leurs exportations.

Sources: Banque mondiale - PNUD - Ubifrance - MAAF - FAO - SE Accra

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delaurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP